

ASSEMBLÉE NATIONALE

25 mars 2021

LUTTE CONTRE LE DÉRÈGLEMENT CLIMATIQUE - (N° 3995)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N° 6661

présenté par

Mme Panot, Mme Autain, M. Bernalicis, M. Coquerel, M. Corbière, Mme Fiat, M. Lachaud,
M. Larive, M. Mélenchon, Mme Obono, M. Prud'homme, M. Quatennens, M. Ratenon,
Mme Ressiguier, Mme Rubin, M. Ruffin et Mme Taurine

ARTICLE 2

Compléter cet article par l'alinéa suivant :

« Cette formation comporte un volet sur les objectifs que se sont fixé la France, l'Union européenne et les États membres des Nations unies, en termes de réduction des émissions de baisse à effet de serre et de préservation de la biodiversité. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Par cet amendement, nous intégrons à la formation des élèves un volet sur les objectifs de la France, de l'Union européenne et des États membres des Nations Unies pour face face à l'urgence climatique et celle liée à la biodiversité.

A différentes échelles, nationale, européenne, mondiale, il est primordial d'informer sur les objectifs fixés en matière de réduction des émissions de baisse à effet de serre et de préservation de la biodiversité.